

Les subsides

du Régime pour payer les prestations. Cependant, M. Lalonde, dans son Budget, indiquait qu'une augmentation serait souhaitable avant cette date, même si elle n'est pas indispensable au financement des prestations actuelles, afin d'atténuer l'effet d'une majoration qui pourrait être assez importante si l'on attendait, évidemment, la fin du siècle. Cela serait de transporter à une génération future un fardeau trop lourd.

M. Lalonde a précisé qu'il se proposait . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je voudrais rappeler à l'honorable député qu'on doit se référer aux collègues de la Chambre par le biais du nom de leur porte-feuille ou du nom de leur circonscription électorale et non pas de leur propre nom. C'est le Règlement qui le veut ainsi.

Mme Killens: Je vous remercie, monsieur le Président. Le ministre des Finances a précisé qu'il s'est proposé de travailler de concert avec les provinces à l'élaboration du barème approprié de cotisation, en portant une attention particulière à la proposition du groupe de travail recommandant un financement par répartition du régime actuel, et la prise en compte intégral de toute amélioration de prestations. Le gouvernement prend donc ses responsabilités non seulement en ce qui concerne le financement du Régime de pensions du Canada, mais aussi en ce qui a trait aux propositions du groupe de travail parlementaire. Il est cependant très clair que l'une des questions fondamentales à résoudre dans le cadre de la réforme des pensions est la question du manque de protection offerte aux Canadiens. Moins de la moitié des Canadiens ont accès à un régime de retrait adéquat. Les gouvernements devraient-ils intervenir pour étendre la portée des régimes de retraite obligatoires afin de résoudre ce problème? Il est important de fournir au secteur privé le plus de chances possibles afin de démontrer que, par cette voie, il est possible d'offrir aux Canadiens une pension adéquate pour leur retraite.

L'ensemble des mesures mises de l'avant devrait stimuler le secteur privé et lui fournir les outils nécessaires pour accomplir cette tâche. Le gouvernement se propose de surveiller les réactions des parties intéressées. Notre Comité a recommandé une période de trois ans pour que le secteur privé se prenne en main. Puis nous avons recommandé qu'après trois ans, si le secteur privé ne s'est pas pris en main pour porter sa part du fardeau des pensions destinées à leurs employés, il est évident que le gouvernement devra à ce moment-là, peut-être, doubler le régime des rentes du Canada, ou peut-être trouver d'autres avenues.

Je crois, monsieur le Président, avoir démontré que le gouvernement a manifesté sa volonté d'agir rapidement dans le dossier de la réforme des pensions. Il a aussi fait preuve de responsabilité et de prudence en ce qui concerne les questions plus complexes qui seront abordées durant la deuxième étape de la réforme des pensions. Les gouvernements provinciaux ont aussi un rôle primordial à jouer dans cette réforme. L'ampleur et la qualité de la réforme des pensions dépendront en grande partie des résultats des négociations. Je suis néanmoins confiante que nous arriverons à réaliser une réforme globale des pensions dans les meilleurs délais et dans l'intérêt et le bien-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Miller: Monsieur le Président, je n'ai qu'une question à poser à notre collègue qui a fait partie du groupe de travail. L'honorable représentante a déclaré qu'en vertu du Régime des rentes du Québec, il était possible de recevoir des prestations de retraite si l'on décidait de prendre une retraite anticipée à l'âge de 60 ans. Le groupe de travail chargé d'étudier le dossier des pensions a été mis au courant de la situation très précaire de bien des citoyens qui, comptant entre 60 et 64 ans, n'ont droit, nulle part au Canada, aux prestations de pension. En outre, le taux du chômage est passablement élevé et les jeunes gens sont nombreux à rechercher des emplois. Eu égard à tout cela, est-ce que l'honorable représentante exhorterait son gouvernement à envisager, lors des pourparlers avec les gouvernements provinciaux, de ramener à 60 ans l'âge minimum pour la retraite anticipée donnant droit à la pension du Canada, surtout compte tenu du caractère d'urgence que les divers niveaux de gouvernement attribuent aux discussions portant sur la possibilité d'augmenter les cotisations au Régime de pensions du Canada? Le moment serait tout indiqué pour examiner avec les provinces les changements que l'on pourrait apporter avec le temps à ce régime au chapitre de l'admissibilité aux prestations de pension.

Mme Killens: Monsieur le Président, c'est là une excellente idée puisque les négociations prennent beaucoup de temps à aboutir et que la question n'est pas à l'ordre du jour. Je n'ai su qu'aujourd'hui qu'elle n'y figurait pas, mais je ne manquerai pas de la signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). Je remercie sincèrement le député de sa proposition.

● (1630)

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'étais impatient de participer à ce débat sur la réforme des pensions au Canada, principalement parce que ce sujet a fait l'objet d'une très vaste étude par un groupe de travail spécial. Il a reçu une grande attention dans beaucoup de provinces, particulièrement en Ontario, et c'est également une préoccupation permanente pour le secteur privé des assurances. J'ai l'intention de me concentrer aujourd'hui sur deux domaines, tout d'abord le court terme, qui je pense est couvert par la motion, et deuxièmement, la réforme en tant que politique globale.

Un certain nombre de députés de la majorité ont déclaré aujourd'hui que ce débat n'est pas nécessaire ou que la motion ne reflète pas convenablement le travail du gouvernement. D'après eux, le gouvernement procède à la réforme des pensions et les propositions du budget que le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté le 15 février sont une réponse directe aux besoins de réforme et constituent un plan d'action.

Je comprends pourquoi les ministériels ont fait une telle déclaration puisque la brochure qui accompagnait le document sur les pensions que le ministre des Finances a déposé à cette époque est intitulé «Plan d'action pour la réforme des pensions». Je comprends donc que ces députés soutiennent mordicus que le gouvernement a agi. Encore faut-il savoir si c'est le cas. Dans le budget, le ministre des Finances rejetait l'augmentation de \$102 par mois du SRG que préconisait le